



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 30 novembre 2018 à 15 heures 15, le quorum étant atteint, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Annie Bel, Émilie Gral, Sylvie Lopez, et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Vincent Alazard, Jean-Claude Anglars, André At, Hélian Cabrolier suppléant de Madame Corinne Compan, Jean-Marc Calvet, Éric Cantournet. Sébastien David, Camille Galibert suppléant de Monsieur Serge Roques.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Annie Cazard, Corinne Compan et Messieurs Jacques Barbezange, Régis Cailhol, Jean-Luc Calmelly, Jean-louis Denoit, Alain Fauconnier, Alain Marc, Serge Roques, Christophe Saint-Pierre.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Annick Audiffred suppléante de Monsieur Alain Garibal et Messieurs Lionel Coursières, Olivier Guiraud, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron, Florian Souyris directeur départemental et Stéphane Valat suppléant de Monsieur Michel Galtier.

Membres absents ou excusés : Mesdames Natalie Alazard, Marie-Pierre Arenes, payeur départemental et Messieurs Michel Galtier, Alain Garibal

Membre de droit : Madame Catherine Sarlandie de la Robertie, préfète de l'Aveyron, excusée.

Date de convocation : 22 octobre 2018.

2 – AUTORISATION DE RECOURIR A L'EMPRUNT ET SIGNATURE DU PRÊT RELAIS Y AFFÉRENT POUR LE PRÉFINANCEMENT DU FCTVA SUR L'OPÉRATION DE BELMONT SUR RANCE

Vu le rapport n° 4.

Considérant que le SDIS a lancé récemment une consultation en vue de recourir à l'emprunt tel que prévu au budget primitif 2018 pour assurer le complément de financement de son plan d'équipement 2018, pour un montant de 272 265 € ainsi que pour le pré-financement du FCTVA dans l'opération de rénovation et d'extension du CIS de Belmont-sur-Rance, pour un montant de 93 958 €.

Considérant que 4 offres ont été remises dans les délais impartis et qu'après analyse, les offres de la banque postale s'avèrent les plus complètes et les mieux disantes pour le financement de ces besoins.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil d'administration :

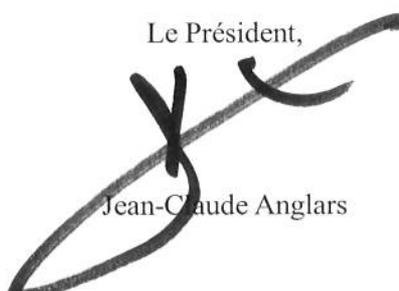
- ✓ autorise le président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessous, à intervenir avec la Banque Postale.
- ✓ habilite le président à procéder ultérieurement , sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Principales caractéristiques du contrat de prêt-relais d'un montant de 93 958 € /

| | |
|--------------------------------|--|
| Score Gissler | 1A |
| Montant du contrat de prêt | 93 958 € |
| Durée du contrat de prêt | 3 ans à compter de la date de versement des fonds |
| Date de versement des fonds | 18/12/2018 |
| Objet du contrat de prêt | Prêt relais dans l'attente du FCTVA |
| Taux d'intérêt annuel | 0,38 % |
| Base de calcul des intérêts | 30/360 |
| Echéances d'intérêts | Périodicité trimestrielle |
| Remboursement du capital | In fine |
| Remboursement anticipé | Autorisé , sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 35 jours calendaires |
| <u>Commissions</u> | |
| <u>Commission d'engagement</u> | 250 €, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat. |

Fait à Rodez, le 07 DEC. 2018

Le Président,


Jean-Claude Anglars